



10 RUE FREDERIC MISTRAL - 26290 DONZÈRE
Téléphone : 04 75 49 70 30 - Fax : 04 75 51 55 38
E-mail : mairie@donzere.net

Note Synthétique Compte Financier Unique 2025

Budget annexe Production d'Energies Renouvelables



Mairie de Donzère - 10 Rue Frédéric Mistral - 26290 DONZÈRE - Tél. : 04 75 49 70 30
E-mail : mairie@donzere.net / www.donzere.fr

   Ville de Donzère

Table des matières

Introduction :.....	1
1. Section d'exploitation	2
1.1 Les recettes réelles d'exploitation.....	2
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation	3
2. Section d'investissement	4
2.1 Les recettes réelles d'investissement.....	4
2.2 Les dépenses réelles d'investissement	5
3. Résultats de l'exercice.....	6
4. Ratios d'analyse financière	7

Introduction :

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, exploitation et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section d'exploitation retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section d'exploitation ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2025 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

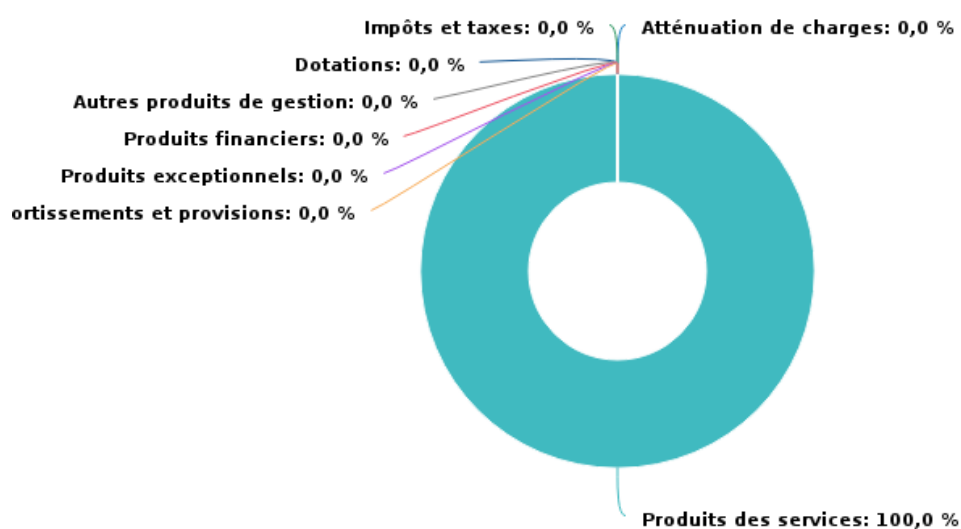
1. Section d'exploitation

1.1 Les recettes réelles d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 10 916 €, elles étaient de 11 431 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / taxes	0 €	0 €	0 €	0 %
Dotations, Subventions ou participations	0 €	0 €	0 €	- %
Recettes d'exploitation	0 €	11 431 €	10 916 €	0 %
Autres recettes	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Recettes d'exploitation	0 €	11 431 €	10 916 €	- %

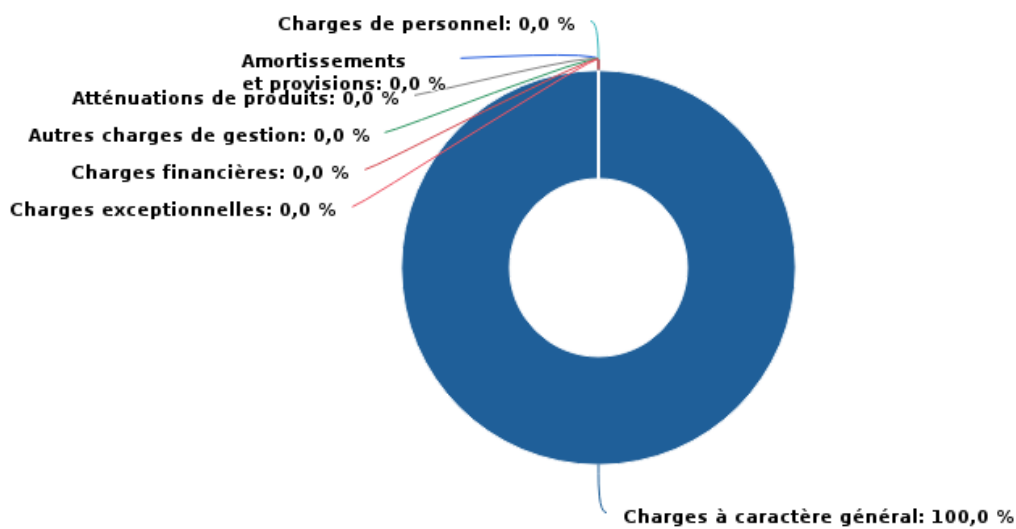
1.2 Les dépenses réelles d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les charges à caractère général ;

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à un montant total de 534 €, elles étaient de 681 € en 2024.

Elles se décomposent de la façon suivante :



Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	0 €	681 €	534 €	0 %
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	– %
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	– %
Charges financières	0 €	0 €	0 €	– %
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 %
Total Dépenses d'exploitation	0 €	681 €	534 €	– %

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section d'exploitation qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- L'excédent d'exploitation capitalisé (l'imputation des excédents de la section d'exploitation) ;

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 628 €, elles étaient de 0 € en 2024.

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Subvention d'investissement	0 €	0 €	0 €	– %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	– %
Dotations. fonds divers et réserves	0 €	0 €	5 628 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>5 628 €</i>	<i>0 %</i>
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	0 €	0 €	5 628 €	– %

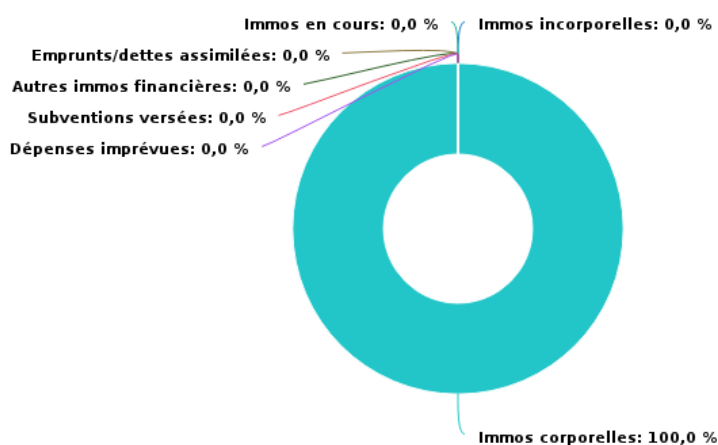
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;

Pour l'exercice 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 25 620 €, elles étaient de 0 € en 2024.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €	– %
Immobilisations corporelles	102 432 €	0 €	25 620 €	–100 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	– %
Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	0 €	– %
Autres dépenses d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total dépenses d'investissement	102 432 €	0 €	25 620 €	–74,99 %

3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 656 €	10 916 €	5 260 €
Section d'investissement	25 620 €	10 750 €	-14 870 €
Total	31 276 €	21 666 €	-9 610 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	0 €	-
Section d'investissement	97 311 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 656 €	10 916 €	5 260 €
Section d'investissement	122 931 €	10 750 €	-112 181 €

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	0 €	0 €	-
Section d'investissement	59 780 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 656 €	10 916 €	5 260 €
Section d'investissement	122 931 €	10 750 €	-112 181 €
Total	128 587 €	21 666 €	-106 921 €

4. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section d'exploitation sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles d'exploitation et les dépenses réelles d'exploitation. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section d'exploitation (ou épargne brute) auquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

Année	2023	2024	2025
Recettes Réelles d'exploitation	0	11 431	10 916
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	0	0	0
Dépenses Réelles d'exploitation	0	681	534
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	0	0	0
Epargne brute (€)	0	10 750	10 381
Taux d'épargne brute %	0 %	94,04 %	95,1 %
Amortissement du capital de la dette	0 €	0 €	0 €